



Guide d'utilisation de SISERI

Fiche réflexe MEDECIN DU TRAVAIL [v1 – 26/06/2023]

Conformément aux dispositions du code du travail (R. 4451-1 et suivants), lorsque, suite à une évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants, un travailleur est considéré comme « exposé » dans le cadre de ses activités professionnelles, l'employeur doit mettre en œuvre, avec l'aide de son conseiller en radioprotection (CRP) et son service de prévention et de santé au travail (SPST), une surveillance dosimétrique individuelle (SDI) dont les résultats sont enregistrés dans le système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI). La gestion de SISERI est réglementairement confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), pour le compte du Ministère chargé du travail.



1. Avoir accès à SISERI

Pour disposer d'un accès à SISERI, le médecin du travail (MDT) doit avoir été désigné par l'employeur. Le MDT reçoit une notification de cette désignation par courriel avec les indications à suivre pour finaliser l'ouverture de son accès.

2. Se connecter à SISERI

La page d'accueil est accessible via le lien https://siseri.irsn.fr

- Authentification forte sur SISERI : adresse courriel et mot de passe personnalisable + vérification par code OTP (mot de passe à usage unique envoyé à l'adresse courriel)
- /!\ lors de la première connexion, modifier le mot de passe

3. Gérer son compte

Vous avez la possibilité de modifier, si besoin, l'adresse courriel de votre compte et le mot de passe.

Dans le menu « *Etablissements* », vous avez la possibilité de supprimer les établissements dont vous n'assurez plus le suivi médical des travailleurs.

4. Consulter les résultats dosimétriques des travailleurs

Dans SISERI, vous avez accès aux résultats dosimétriques des travailleurs d'un établissement. Il faut au préalable que l'employeur vous associe à la liste des travailleurs. Le cas échéant, vous avez également accès aux résultats des travailleurs temporaires ou d'une entreprise extérieure, intervenant au sein de votre établissement.

- Quoi ?
 - Les résultats sur les cinq dernières années du suivi de l'exposition externe et, le cas échéant, du suivi de l'exposition interne
 - Les cumuls dosimétriques d'un travailleur sur la durée du contrat de travail
- Comment ?
 - Choisir le menu « *Dosimétrie* » et utiliser les filtres



Pour accéder aux résultats d'un travailleur temporaire ou d'une entreprise extérieure intervenant dans votre établissement, cliquer sur « *Recherche autre travailleur* » depuis le module « *Dosimétrie* » et renseigner les traits d'identité du travailleur.

	Tableau de bord	Module de recherche autre travailleur
₿	Travailleurs	Ce module de recherche vous permet d'assurer le suivi d'état de santé d'un travailleur temporaire ou d'un travailleur d'une
B	Transmission de dosimétrie	entreprise exterieure, intervenant au sein de voire etablissement. Ce module na pas vocation a etre utilise pour les travailleurs accessibles par le menu Dosimétrie
Ð	Établissements	
*	Accédants	1. Sélectionner l'établissement d'Intervention du travailleur
((•))	Dosimétrie	Établissements disponibles 👻
	Synthèse	 J'atteste assurer l'état de santé d'un travailleur temporaire ou d'un travailleur d'une entreprise extérieure intervenant au
	Référence Corps Entier	sein de l'établissement sélectionné.
	Référence Peau	2. Renseigner les traits d'identités du travailleur
	Référence Extrémités	
	Référence Cristallin	NIR * Cie *
	Opérationnelle	Nom *
	Recherche autre travailleur	
^	Dépassements	Prénom *
Ø	Demandes d'assistance	
		Date de naissance *
		Rechercher

5. Télécharger un historique dosimétrique

- Quoi ?

L'ensemble des résultats sur la carrière de chaque travailleur que vous suivez (résultats présents dans SISERI à la date de l'extraction), sous la forme d'un fichier PDF.

- Comment ?

Depuis le menu Dosimétrie, cliquer sur « Historique de carrière » pour télécharger le fichier.

iii	Tableau de bord	E Retourner à l'écran des travailleurs
4	Travailleurs	1788Historique de carrière
B	Transmission de dosimétrie	Idontitó
B	Établissements	Nom de naissance Prénom Numéro NIR Clé
*	Accédants	Date de naissance Sexe
((ọ))	Dosimétrie	
^	Dépassements	
0	Demandes d'assistance	
		Suivi par établissement Autres établissements

6. Gérer une alerte de dépassement de valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

Dans le menu « *Dépassements* », sélectionner le travailleur concerné par l'alerte et cliquer sur « *Commencer la conclusion d'enquête* » pour accéder au formulaire à renseigner.

Tableau de bord	E Retourner à l'écran des dépassements réglementaires								
Travailleurs	Référence D230	2							
Transmission de dosimétrie	Identité	-		Établissement					
Etablissements	Nom de naissance	Prénom	Métier	Raison sociale	Adresse				
🚉 Accédants	Numéro NIR	Clé	Secteur d'activité						
()+) Dasimétria				Ville	Code Postal				
∧ Dépassements									
🙆 Demandes d'assistance									
	Formulaire conclusio	Formulaire conclusion d'enquête							
	1. Rappel des information	1. Rappel des informations 2. Conclusions 3. Coordonnées 4. Récapitulatif 5. Vali							
		Dosimétrie							
			Équivalent de dose 30 mSv Période Du 12/06/2022 au Type d'exposition EFFICACE	déterminé par le laboratoire 2/06/2023 menoer la conclusion d'encuéte					

7. Corriger ou ajouter une dose

- Quoi?

Vous avez la possibilité de corriger une dose directement dans SISERI. Vous pouvez également enregistrer une nouvelle dose si besoin (par exemple, enregistrer une dose engagée estimée par un calcul).

• Corriger une dose : cliquer sur la dose concernée, puis sur les trois points à gauche de la ligne.

ī	Tableau de bord	Retourmer à l'écran de détail du travailleur							
2	Travailleurs	Détail de la dose Ref HP(10)	Détail de la dose Ref HP(10) photon+neutron - janvier 2023						
E	Transmission de dosimétrie	Identité	dentité						
	j Établissements	Nom Prénom NIR	Nom Prénom NIR						
2	Accédants	Nombre de lignes total : 1 Aouter une dose							
(1) Dosimétrie	Dose totale : 4 mSv	Dose totale : 4 mSv						
	Synthèse	Data da card	F	The later of the l	• do do	D (- D)	On the formation of the first sector		
	Référence Corps Entier	Date de port	Emetteur	Etablissement	Type de dose	Dose (mSV)	Code emetteur metrologie	•	
	Référence Peau	01/01/2023 au 31/01/2023	IRSN		REF-HP10-PH0	4		i	
	Référence Extrémités						Attalans : 20	Modifier la dose	
	Référence Cristallin								
	Opérationnelle							Historique de la dose	
	Recherche autre travailleur								
~	Dépassements								
e	Demandes d'assistance								

⁻ Comment ?

• Ajouter une dose : une fois la période et le type de dose sélectionnés, cliquer sur le bouton « *Ajouter une dose* » et renseigner le formulaire.

🕞 Retourner à l'écran de détail du travailleur									
Détail de la dose Ref Peau - mars 2023									
Identité Nom Prénom NIR						IJ			
Nombre de lignes total : 1									
Dose totale : 4 mSv	Dose totale : 4 mSv								
Date de port	Emetteur	Etablissement	Type de dose	Dose (mSv)	Code émetteur métrologie				
01/01/2023 au 31/03/2023	IRSN		REF-HP007	4		:			
					Afficher: 30 📼	1-30 sur 1 🗸 📏			

A noter : suppression du module « suivi médical » (resté disponible à la suppression de la carte de suivi médical par le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018)

8. Besoin d'aide pour utiliser SISERI ?

Plusieurs possibilités :

- Depuis le site web SISERI : consulter la FAQ sur le site SISERI en suivant ce https://docs.siseri.irsn.fr/FAQ
- Depuis l'outil SISERI : cliquer sur « *Demande d'assistance* » puis sur « *Créer une demande d'assistance* » pour soumettre des tickets de demande d'assistance.

ī	Tableau de bord	Demandes d'assistance									
E	Travailleurs										
8	Transmission de dosimétrie	Filtres -	Other une demande desistance Other une demande desistance								
	Établissements	Nombre des demandes d'assistance total : 0									
- 23	Accédants	N° de ticket	N° de ticket Suiet Demier Intervenant Date de création Date de demière mise à iour								
(0)	Dosimétrie										
^	Dépassements						Afficher: 5 🔻 1-5 sur 0 🗸 🔪				
Ø	Demandes d'assistance										

Pour aller plus loin

Qu'est-ce qu'un rayonnement ionisant ?

https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Nucleaire_et_societe/education-

radioprotection/bases radioactivite/Pages/8-rayonnement-ionisant.aspx#.Y8-vlsmZOUk

Qu'est-ce que le suivi dosimétrique individuel ?

Q/R de la DGT relative à la surveillance dosimétrique individuelle, téléchargeable sur le site internet du Ministère chargé du travail :

https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-

travail/article/rayonnements-ionisants-ri-et-radioprotection-rp-des-travailleurs

- Références réglementaires :
 - Code du travail : articles R. 4451-1 et suivants (<u>Décret n° 2023-489 du 21 juin 2023</u> relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants).
 - <u>Arrêté du 23 juin 2023</u> relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès à SISERI

Nous contacter

Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles (IRSN/PSE-SANTE/SER/BASEP) Courriel : <u>siseri@irsn.fr</u> Tél : 01 58 35 84 04



www.irsn.fr